

**Direction de la Coordination Interministérielle  
et de l'Action Départementale**  
*Bureau de la Coordination Interministérielle*

**Ligne à Grande Vitesse Bretagne – Pays de la Loire**  
**Évolution Environnementale – Suivi des Engagements de l'État**

**Réunion du mardi 3 octobre 2017**

**Relevé de conclusions**

Dans le cadre du dossier de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire, une réunion portant sur l'évolution environnementale et le suivi des engagements de l'État s'est déroulée, le mardi 3 octobre 2017, sous la présidence de M. Christophe MIRMAND, Préfet de la région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

Participaient à cette réunion les personnes figurant sur la liste annexée au présent compte-rendu.

En préambule, M. le Préfet indique que, suite à la mise en service de la LGV le 2 juillet 2017, des riverains se sont plaints, auprès des maires des communes traversées par la ligne ferroviaire, des nuisances sonores et vibratoires ressenties lors du passage des TGV. Ces mécontentements ont été également relayés dans la presse et auprès des associations de riverains, qu'il a reçues en juin dernier.

La présente réunion, qui s'inscrit dans la continuité de celles organisées par les préfets de la Sarthe et de la Mayenne, est destinée à dresser un bilan environnemental dans le cadre des engagements de l'État et à préciser le dispositif de mesures à mettre en place.

Il est rappelé qu'un travail sur le respect des engagements de l'État, mené par la DREAL de fin 2016 à mi-2017, a été présenté lors des comités départementaux et validé en comité des financeurs le 26 juin dernier.

Eiffage Rail Express (ERE) s'est engagé à réaliser un contrôle acoustique des niveaux sonores et de l'efficacité des protections mises en œuvre et à prendre les mesures correctives qui apparaîtront nécessaires. Ce bilan prévu par la LOTI (Loi d'Orientation des Transports Intérieurs) doit être normalement réalisé un an après la mise en service de l'infrastructure. Toutefois, au vu des problèmes constatés en matière de bruit, la DREAL a demandé à ERE d'anticiper la campagne de mesures sonores, en vue de présenter rapidement un plan d'actions.

M. LEGRAND souligne l'importance de cet engagement pris dans le cadre de la DUP et annexé au contrat d'ERE. Il s'agit d'un programme ambitieux puisqu'il est prévu de vérifier une centaine de points de contrôle sur l'ensemble de la ligne ferroviaire. L'indicateur de bruit réglementaire s'exprime dans une unité internationale, le décibel (dB), les relevés se déroulent sur deux tranches horaires: en journée (6H-22H), en période nocturne (22H-6H). ERE a confié la réalisation de ces mesures au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

Il est ensuite procédé à la présentation d'un diaporama commenté, par M. DURR (CEREMA) et Mme SOUCHON (SETEC). Ce document peut être téléchargé sur le site Internet de la préfecture, à l'adresse suivante : [http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacement-et-securite-routiere/Infrastructures-et-inter-modalite/Reseau\\_ferroviaire](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacement-et-securite-routiere/Infrastructures-et-inter-modalite/Reseau_ferroviaire).

ERE recense actuellement les plaintes reçues. Sur la base de ces dernières, il est prévu de définir les points de contrôle, en liaison avec l'Association des maires des communes traversées par la LGV. Pour ce faire, ERE va prendre contact avec la présidente de cette association afin qu'une réunion puisse être calée rapidement à ce sujet, ce qui permettrait au CEREMA de débiter les mesures au mois de novembre prochain. La durée du travail est estimée à environ trois mois (selon les conditions météorologiques). Un courrier d'information sera préalablement adressé, par Eiffage, aux maires ainsi qu'aux particuliers concernés. Le CEREMA prendra ensuite contact avec les riverains.

L'analyse des mesures se fera au fil de l'eau afin que soient identifiés au plus tôt les sites à prendre en considération. La remise du rapport final devrait intervenir au cours du premier semestre 2018.

M. le Préfet évoque également la problématique des vibrations ressenties par certains riverains. Sur cet aspect, il n'existe pas de réglementation particulière. L'utilisation d'un sismographe s'avère nécessaire dans ce cas. Dans sa démarche, le CEREMA pourra se servir de cet outil de mesure des vibrations du sol. M. LEGRAND précise néanmoins qu'aucune réglementation ne concerne ce type de nuisance.

Les associations de riverains font part de leur mécontentement, en indiquant que les habitants subissent des nuisances qui altèrent significativement leur qualité de vie et dévalorisent leurs biens de manière importante. Sur ce point, il est fait référence à un jugement du TA de Besançon, du 26 avril 2017, sur le droit à réparation.

Outre le bruit et les vibrations depuis la mise en service de la ligne, elles déplorent l'immobilisme d'ERE pour régler définitivement les problèmes liés à la présence de chardons et de plantes invasives, signalés depuis plusieurs années au cours des différents comités départementaux, auquel s'ajoute un problème faunistique. Par ailleurs, elles rappellent que lors des travaux de construction de la LGV de nombreux dépôts ont été créés pour y stocker des excédents de matériaux de terrassement. Si certains de ces dépôts s'intègrent bien dans le paysage, d'autres, en revanche, sont mal entretenus, envahis de chardons et de rumex, et rendent les terrains inaccessibles.

Enfin, les associations demandent que le statut définitif des terrains non encore acquis dans le cadre des rétrocessions soit étudié, en concertation avec les mairies concernées.

M. le Préfet souligne que, dans un premier temps, il faut recueillir l'ensemble des données (phase préparatoire) et qu'il convient d'objectiver la perception des riverains pour définir les points de mesure. Le travail sera réalisé, en liaison avec les mairies concernées.

Les associations précisent que les riverains sont dérangés par les pics de bruit, ce qui diffère d'un calcul basé sur des moyennes de bruit. Elles souhaitent une évolution de la doctrine en la matière.

Le Président de Vitré-Communauté rappelle que le projet, qui représente une amélioration de la desserte ferroviaire pour les territoires à l'Ouest de la Bretagne, a été accueilli favorablement par l'intercommunalité. Toutefois, il partage les préoccupations relatives aux nuisances occasionnées par le passage des trains qui perturbent le quotidien de la population et sur la dépréciation des biens immobiliers. Il évoque également les problèmes rencontrés par certains usagers à la suite de la modification de la grille des horaires d'arrêt des TER en gare de Vitré depuis la mise en service de la LGV. Il suggère, enfin, de possibles compensations financières au profit de populations concernées.

M. le Préfet rappelle que toute nouvelle infrastructure (routière, ferroviaire...) fait l'objet, généralement, d'une procédure d'utilité publique qui établit une balance entre les avantages et les inconvénients du projet. Les mesures compensatoires éventuellement mises en œuvre s'inscrivent, par ailleurs, dans un cadre national.

La Présidente de l'association des maires des communes traversées par la LGV indique qu'une réunion va être prochainement organisée avec l'ensemble des maires concernés sur la question des points de contrôle. Elle demande que les 100 points de contrôle soient répartis sur les cinquante-sept communes, en soulignant l'importance d'adresser un courrier préalable à tout déplacement chez les particuliers. La question des merlons et des écrans de protection doit être examinée en commission départementale d'aménagement foncier (CDAF). Dès lors que la procédure d'aménagement foncier aura été clôturée, les terrains hors emprise définitive doivent être rétrocédés aux propriétaires. Sur le plan économique, comme signalé dans le département de la Mayenne, elle fait part des craintes pour les exploitations agricoles qui ont diversifié leurs activités (ex. tourisme à la ferme, gîtes ruraux...) sur des terrains en bordures de voie ferrée.

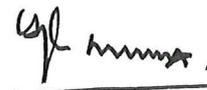
Le Vice-président du Conseil régional se dit sensible aux nuisances ressenties par les riverains et reconnaît la difficulté de l'exercice, tout en rappelant le caractère d'utilité publique du projet qui ne peut être remis en cause. Il souligne la nécessité des études à mener pour disposer collectivement d'éléments d'appréciation, objectiver et envisager l'avenir, au besoin au-delà de la législation. Le Conseil Régional prendra ses responsabilités, en liaison avec ses partenaires, en toute transparence.

M. le Préfet prend acte de toutes les doléances évoquées au cours de cet échange, en précisant qu'il est actuellement difficile de poursuivre plus loin la réflexion. Il rappelle que la phase de recensement, qui va prochainement débiter, permettra de définir les points de mesures, en lien avec les maires. Le CEREMA pourra ensuite entreprendre l'étude acoustique. Dans l'hypothèse où le rapport final ferait apparaître des émergences sonores supérieures aux seuils réglementaires (Lacq 6h-22h / 22h-6h), les mesures correctrices devraient être apportées, dans le respect des engagements de l'État.

La séance est levée à 16H20.

Fait à Rennes le, 17 NOV. 2017

le Préfet,

  
Christophe MIRMAND

## Participants à la réunion

- Gérard LAHELLEC, vice-président du Conseil Régional de Bretagne ;
- Pierre MÉHAIGNERIE, président de Vitré-Communauté ;
- Richard-Daniel BOISSON, sous-préfet de Fougères-Vitré ;
- Denis OLAGNON, secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;
- Christophe MARTINS, vice-président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine , délégué aux finances et Infrastructures;
- Claudine DAVID, vice-présidente du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et conseillère départementale du canton de Betton ;
- Louis HUBERT, conseiller départemental, adjoint au maire de Noyal-sur-Vilaine ;
- Monique SOCKATH, conseillère départementale ;
- Aymeric MASSIET DU BIEST, conseiller départemental du canton de La Guerche-de-Bretagne ;
- Thierry TRAVERS, conseiller départemental du canton de Vitré ;
- Aude de LA VERGNE, conseillère départementale ;
- Nathalie MARTIN, collaboratrice de Christine CLOAREC, députée d'Ille-et-Vilaine ;
- Anne DERRIEN-MALECKI , cheffe du service Accessibilité et Gares au conseil régional de Bretagne ;
- Marie-Christine MORICE, maire d'Ételles, présidente de l'association des maires des communes traversées par la LGV ;
- Yannick FOUET, maire de Torcé ;
- Loïc GUILLEUX, conseiller municipal de Torcé ;
- Denis PLANCHAIS, adjoint au maire de Torcé ;
- Joseph MARECHAL, adjoint au maire de Le Pertre ;
- Philippe HUBERT, conseiller municipal de Le Pertre ;
- Joseph MENARD, maire délégué de Ossé et représentant la mairie de Châteaugiron;
- Michel RENOU, adjoint au maire de Louvigné-de-Bais ;
- Joseph JEULAND, adjoint au maire de Louvigné-de-Bais ;
- Bernard GUAIS, maire de Brielles ;
- Bernard RENOU, maire de Domagné ;
- Pierre EON, conseiller municipal de Cesson-Sévigné ;
- Yannick GABORIEAU, adjoint au maire de Cesson-Sévigné ;
- Henri BEGUIN, adjoint au maire de Gennes-sur-Seiche ;
- Claude CAILLEAU, 1<sup>er</sup> adjoint au maire d'Argentré-du-Plessis ;
- Daniel PRODHOMME, adjoint au maire de Domloup ;
- Pierre AUBREE, adjoint au maire de Domloup ;
- Morgane POMAJDA, responsable Environnement mairie de Noyal-sur-Vilaine ;
- Edgard BLOT, président de l'association de Défense du Cadre de Vie de Cesson-Sévigné ;
- Élisabeth MONGIN, vice-présidente de l'association de Défense du Cadre de Vie de Cesson-Sévigné ;
- Alain BIGNON, président de l'association départementale des Expropriés d'Ille-et-Vilaine;
- Loïc GUILLEUX, président de l'association Mieux Vivre à Torcé ;
- Jean LE DUFF, président du comité de représentation des intérêts des riverains de la LGV;
- Didier MARTIN, responsable coordination 35 des associations de riverains de la LGV (AMVAT) ;
- Joël BLANDEAU, coordination 35 des associations de riverains de la LGV ;
- Yannick BOUILLON, coordination 35 des associations de riverains de la LGV ;
- Hubert JOLLIVET, coordination 35 des associations de riverains de la LGV ;

- Gilbert ALLO, président de l'association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Domloup ;
- Adeline LE CADRE, association départementale des Expropriés d'Ille-et-Vilaine ;
- Marc LEGRAND, président d'Eiffage Rail Express;
- Loïc DORBEC, directeur des opérations Eiffage Rail Express;
- Xavier BONNEAU, Eiffage Rail Express – service foncier ;
- Didier POSTEL, Eiffage Rail Express ;
- Samuel LAVEAUD, cabinet SETEC International ;
- Sylvie SOUCHON, cabinet SETEC International ;
- Fabien DURR, CEREMA ;
- Patrick LEWEURS, directeur du projet de la LGV BPL, SNCF Réseau ;
- Laurent DESVIGNES, adjoint au directeur du projet de la LGV BPL, SNCF Réseau ;
- Pierre EWALD, directeur des Transports et Infrastructures au conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;
- Pierre Alexandre POIVRE, chef de la division Mobilité et Maîtrise d'Ouvrage à la DREAL Bretagne
- Vincent CHARVET, responsable d'opérations ferroviaires à la DREAL Bretagne ;
- Anne-Françoise RAFFRAY, division Mobilité et Maîtrise d'Ouvrage à la DREAL Bretagne ;
- Pierrick BOTREL, chargé de mission bruit à la DDTM d'Ille-et-Vilaine (SECTAM) ;
- Benoît CHAMPENOIS, chef du pôle Santé-Environnement à délégation territoriale d'Ille-et-Vilaine de l'ARS Bretagne ;
- Brigitte SCHOËN, bureau de la Coordination Interministérielle de la DCIAD – préfecture ;
- Isabelle HERVÉ, bureau de la Coordination Interministérielle de la DCIAD – préfecture.

#### **Absents excusés**

- Françoise GATEL, sénatrice d'Ille-et-Vilaine, présidente de la communauté de communes du Pays de Châteaugiron ;
- Jean-Louis TOURENNE, sénateur d'Ille-et-Vilaine ;
- Laurence MAILLARD-MÉHAIGNERIE, députée de la 2<sup>e</sup> circonscription d'Ille-et-Vilaine ;
- Christine CLOAREC, députée de la 5<sup>e</sup> circonscription d'Ille-et-Vilaine ;
- Mme la directrice de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations